



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 22 mars 2019

Communiqué de Presse

Point sur les conditions de navigation sur la Dordogne pendant la période estivale

Dans le cadre de l'arrêt des travaux du contournement de Beynac et sur la demande du préfet, Monsieur le sous-préfet de Sarlat a réuni, jeudi 14 mars, à la mairie de Saint Vincent de Cosse, les loueurs de canoës et de gabarres de Vezac et de Saint Vincent de Cosse et les services du Conseil Départemental pour faire le point sur la navigation sur la Dordogne pendant la période estivale.

Conformément aux dispositions prévues par l'arrêté préfectoral du 10 septembre 2018 qui régissait la navigation pendant les travaux, les services du département et les entreprises en charge du chantier ont procédé à la mise en place de signalisations appropriées (bouées, panneaux, etc.) permettant d'indiquer aux embarcations les passages autorisés et les passages interdits.

De leur côté, les loueurs de canoës ont pour mission, en toutes circonstances :

- d'expliquer à leurs clients les règles applicables sur la rivière et les points susceptibles d'être dangereux (rochers, courants...) ainsi que la conduite à tenir sur ces passages. Ils sont invités cette année à redoubler de pédagogie.
- de sensibiliser leurs pilotes de gabarre à la sécurité de la navigation et à avoir une vigilance accrue lors de la navigation dans la zone de travaux.

Pour les y aider, le Conseil Départemental mettra à leur disposition des affiches expliquant de façon didactique la signalisation et les règles applicables sur les passages particuliers que sont les ponts de Fayrac et du Pech.

La saison des navigations sur la Dordogne débutera en avril. Une nouvelle réunion est prévue au bord de la rivière à la fin du mois d'avril, après trois semaines de fonctionnement, pour identifier les éventuels soucis et les améliorations à apporter.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
